

**EXECUTIVE SECRETARIAT
INTERNATIONAL CONFERENCE
ON THE GREAT LAKES REGION**



**SECRÉTARIAT EXÉCUTIF
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS**

COMMUNIQUE FINAL

**REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DES MINISTRES DE LA DEFENSE
DE LA CIRGL SUR LA SITUATION SECURITAIRE ET HUMANITAIRE DANS
LA REGION DES GRANDS LACS, AVEC UN ACCENT PARTICULIER SUR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI, LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, LA REPUBLIQUE DU SOUDAN
DU SUD ET LA MENACE TERRORISTE.**

Luanda, Angola, 12 Mai 2015

Une réunion extraordinaire du Comité des Ministres de la Défense de la CIRGL s'est tenue à Luanda, en Angola, le 12 Mai 2015.

La réunion avait pour thème: **“Situation sécuritaire et humanitaire dans la région des Grands-Lacs, avec un accent particulier sur la République du Burundi, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Soudan du Sud et la menace terroriste.”**

Ont participé à la réunion, les Ministres de la Défense ou leurs représentants des États Membres suivants : la République d'Angola, la République du Burundi, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République du Kenya, la République du Rwanda, la République du Soudan, la République du Soudan du Sud, la République d'Ouganda et la République de Zambie.

Séance d'ouverture

La réunion a été officiellement ouverte par le Ministre des Relations Extérieures de la République d'Angola, S.E. Georges Rebelo Pinto Chikoti, qui a souhaité la bienvenue à tous les délégués et les a appelés à traiter les questions qui seront débattues avec un accent particulier sur l'éradication de toutes les forces négatives et à œuvrer ensemble pour sauvegarder la région de la menace terroriste.

La réunion a condamné vigoureusement les massacres odieux de 150 personnes innocentes, dont 147 étudiants au Garissa University College, au Kenya, par le groupe terroriste Al Shabab, et a exprimé ses condoléances les plus attristées au Gouvernement et au Peuple Kenyans.

Après considération du rapport de la Réunion des Chefs d'État-Major et des Chefs de Services de Renseignement et de Sécurité, le Comité des Ministres de la Défense a formulé les recommandations suivantes:

1. Recommandations:

1.1. Concernant la situation qui prévaut en République Démocratique du Congo

Les participants à la réunion ont suivi attentivement le briefing du Ministre de la Défense de la RDC sur la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays et apprécié l'esprit de coopération visant à instaurer la paix dans la région et, ont adopté les recommandations suivantes :

- i) La réunion a encouragé les FARDC à poursuivre les offensives militaires contre les FDLR et les autres forces négatives en RDC, avec le souci particulier de neutraliser leurs structures de commandement ;
- ii) La CIRGL devrait mobiliser tous les efforts de la MONUSCO, de l'UA, de la SADC et d'autres parties afin de renforcer les capacités du MCVE et du CCFR ;
- iii) Sans porter préjudice à la souveraineté de la DRC, La CIRGL et ses partenaires devraient encourager les FARDC à collaborer avec la MONUSCO dans le cadre d'un appui logistique éventuel, afin de maintenir la pression sur les FDLR et toutes les forces négatives et groupes armés dans l'Est de la RDC ;
- iv) Encourager le rapatriement rapide et volontaire des éléments des FDLR qui sont dans les camps de transit (KANYABAHONGA, WALUNGU et Lt. Gén. BAHUMA) et accompagnés de leurs familles, souhaitant retourner immédiatement au Rwanda.
- v) Concernant la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi par le M23 et le Gouvernement de la RDC, la réunion a recommandé la création d'un mécanisme (RDC, Uganda, UN et le Secrétariat de la CIRGL) visant à accélérer le rapatriement des ex-combattants du M23 dans un délai de trois mois. Le mécanisme devrait explorer leur rapatriement ou leur réinstallation dans un pays tiers qui voudrait bien les accueillir en-dehors de la région.
- vi) La réunion a accueilli favorablement la capture du leader de l'ADF, Sheikh Jamil Mukulu, et félicité la République Unie de Tanzanie de l'avoir appréhendé. La réunion a également salué la reddition du fondateur du NALU aux autorités gouvernementales de l'Ouganda.

1.2. Concernant la République Centrafricaine

- i) Recommande de convoquer un Sommet conjoint de la CIRGL et de la CEEAC sur la situation en République Centrafricaine ;
- ii) Les États Membres de la CIRGL devraient contribuer financièrement au Fonds panier/en fiducie pour la RCA afin de permettre aux Autorités de Transition de financer leur programme et d'assurer la mise en place d'institutions républicaines solides visant à garantir la stabilité du pays ;

- iii) Les États Membres de la CIRGL devraient fournir un appui à la République Centrafricaine sous forme d'assistance militaire et d'experts, afin de permettre à la RCA de mettre en place des forces de défense et de sécurité professionnelles, pouvant exercer un contrôle sur le territoire national et assurer sa défense ;
- iv) Les États Membres de la CIRGL, en particulier les pays francophones, devraient examiner la possibilité de détacher des juges et autres juristes de renom à la renaissance du système judiciaire du pays ;
- v) La CIRGL devrait plaider pour des sanctions contre les commandants et chefs rebelles qui commettent des atrocités dans le pays ;
- vi) La CIRGL devrait continuer à encourager et soutenir les différents acteurs afin d'accélérer le processus de réconciliation nationale, compte tenu des prochaines élections dans le pays ;
- vii) La CIRGL et la CEEAC devraient se joindre au gouvernement de la RCA pour lancer un appel pressant au Conseil de Sécurité de l'ONU afin qu'il lève l'embargo sur les armes, une condition essentielle au rétablissement de la stabilité du pays.
- viii) La réunion a recommandé la mise en place d'un Comité d'Experts Militaires de la CIRGL qui effectuera une visite sur le terrain en RCA pour procéder à une évaluation des besoins de l'armée et élaborer un plan d'assistance technique. La réunion a également recommandé que le rapport de la mission soit soumis à la prochaine réunion des Ministres de la Défense de la CIRGL.

1.3. Concernant la République du Soudan du Sud

- i) La CIRGL devrait désigner les rebelles du SPLM-IO et toutes les autres milices sud-soudanaises comme forces négatives ;
- ii) Les négociations, dans leur ensemble, devraient respecter la souveraineté et la légitimité de la République du Soudan du Sud;
- iii) Le processus de négociation devrait inclure d'autres acteurs internes (société civile et secteur privé) et aboutir d'urgence afin d'atténuer l'incidence négative du conflit sur les zones rurales;

- iv) Entant donné que 90% des différends ont été résolus, la CIRGL devrait encourager la l'équipe de Médiation de l'IGAD à poursuivre le processus de paix et le faire aboutir dans les meilleurs délais;
- v) La CIRGL devrait exercer des pressions sur les rebelles du SPLM/IO et les autres groupes de milices associés, afin qu'ils respectent les Accords de cessation des hostilités déjà signés;
- vi) Tout en appréciant le rôle qu'ont joué les Gouvernements de Norvège, des États-Unis et du Royaume-Uni, la CIRGL devrait recommander fortement que cette Troïka continue de jouer son rôle d'appui aux efforts de médiation et s'abstienne de participer directement au processus de médiation;
- vii) La CIRGL devrait mobiliser des ressources financières, et autres, afin d'aider à stabiliser la situation humanitaire désastreuse au Soudan du Sud;
- viii) La CIRGL devrait exercer son influence afin d'éviter les sanctions proposées par l'ONU qui ne serviront qu'à exacerber une situation déjà mauvaise ;
- ix) Le Secrétariat de la CIRGL devrait intensifier sa coopération avec le Secrétariat de l'IGAD et demeurer saisi de la situation en République du Soudan du Sud;
- x) Il est nécessaire que la région et la communauté internationale maintiennent la pression sur les rebelles afin de rechercher une résolution pacifique au lieu de continuer à se battre militairement ;
- xi) La CIRGL devrait lancer un appel à une aide humanitaire accrue en faveur du Soudan du Sud, compte tenu du nombre croissant de civils déplacés à cause du conflit ;
- xii) La CIRGL devrait appeler l'IGAD à accélérer le déploiement des forces régionales en République du Soudan du Sud afin de surveiller et de faire respecter l'accord de cessez-le-feu dans le pays ;
- xiii) Recommande que le Secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs fasse partie du mécanisme de médiation élargi IGAD-Plus ;

xiv) Recommande que la CIRGL envoie une délégation de haut niveau dans le pays pour vérifier la réalité sur le terrain.

1.4. Concernant la République du Burundi

- i) Encourage le gouvernement du Burundi à poursuivre les efforts devant permettre un processus électoral paisible, crédible et transparent, et encourage toutes les forces de défense et de sécurité du pays à continuer de garantir la sécurité pour tous;
- ii) Lance un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle apporte son appui et invite le gouvernement du Burundi à ne ménager aucun effort pour rassurer la population en proie à la peur afin que les réfugiés puissent regagner leur pays rapidement ;
- iii) Lance un appel à toutes les parties prenantes d'éviter l'usage de la violence et de s'engager au dialogue ;
- iv) Appelle toutes les parties à respecter les lois et les institutions du pays.
- v) Recommande que le président du CIMR reste saisi de cette question et rende compte au Sommet des Chefs d'État.

1.5. Concernant la République du Soudan

Suite à une présentation faite par le MCVE et le CCFR les recommandations suivantes sur la situation en République du Soudan ont été formulées :

- i) La CIRGL devrait continuer à plaider pour la suspension de toute forme d'appui aux forces négatives soudanaises (JEM, SPLM-N, SLM-AW and SLM-MM) ;
- ii) La CIRGL devrait encourager les efforts du Gouvernement du Soudan à neutraliser toutes les forces négatives soudanaises opérant au Soudan ;
- iii) La CIRGL devrait améliorer la coopération avec d'autres acteurs régionaux et organisations internationales afin de lutter contre l'éventuelle prolifération de groupes de mercenaires, le trafic des armes et les forces négatives qui ciblent les forces onusiennes, les travailleurs humanitaires et les civils.

1.6. Concernant la menace terroriste

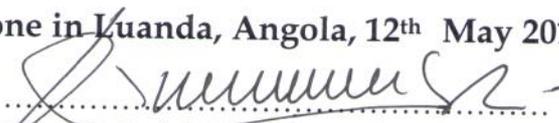
- i) Les États Membres de la CIRGL devraient s'efforcer d'échanger en temps opportun des renseignements sur le terrorisme, surveiller de près les mouvements transfrontaliers et accroître le niveau de vigilance sécuritaire ;
- ii) Appelle tous les gouvernements des États Membres de la CIRGL à échanger leurs renseignements avec les autres agences de renseignement des États Membres de la CIRGL, et d'améliorer la coopération régionale en matière de lutte contre cette menace terroriste ;
- iii) Recommande l'élargissement et le renforcement des mécanismes régionaux de lutte antiterroriste, et d'étendre leur portée à l'ensemble de l'espace couvert par la CIRGL.
- iv) Recommande que les Chefs d'État-Major et les Chefs de Services de Renseignement et de Sécurité élaborent une stratégie régional de contre-terrorisme ;
- v) La CIRGL devrait prendre note des liens documentés, qui existent entre les organisations terroristes, Al Shabab, ADF et Al Qaida, et devrait prendre en considération ce facteur important dans les activités anti-terroristes qui seront entreprises dans la région.

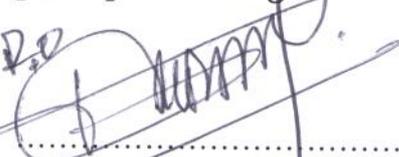
1.7. Recommandations d'ordre général

- i) Les États Membres qui ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations, relatives aux ressources financières et humaines, envers le MCVE et le CCFR devraient honorer leurs engagements dans les meilleurs délais ;
- ii) Recommande que le poste de Commandant Adjoint du MCVE soit rotatif entre les États Membres de la CIRGL ;

- 1.8.** Le Comité des Ministres de la Défense de la CIRGL félicite l'Angola d'avoir abrité la réunion et pour les facilités mises à la disposition des différentes délégations.

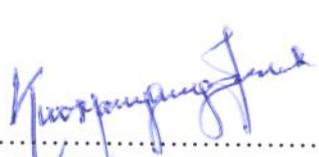
Done in Luanda, Angola, 12th May 2015

1. 
S.E. Gen. João Manuel Gonçalves Lourenço
Ministre de la Defense Nationale
République de l'Angola

3. 
S.E. Mme Marie Noëlle Koyara
Ministre d'Etat Chargée de la Défense
Nationale, de la Reconstruction des Armées,
des Anciens Combattants et Victimes de
Guerre
Bangui, République Centrafricaine

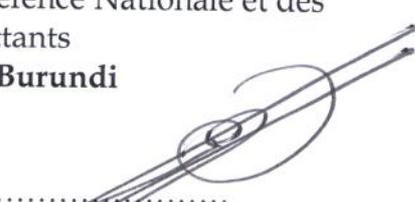
5. 
Hon. Aimé NGOI MUKENA Lusa-Diese
Ministre de la Défense, Anciens Combattants
et Réinsertion
République Démocratique du Congo

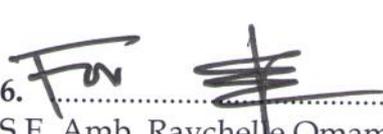
7. 
S.E. Gen. James Kabarebe
Ministre de la Défense
République du Rwanda

9. 
S.E.M. Gen. Kuol Manyang Juuk
Ministre de la Défense et des Vétérants
République du Soudan du Sud

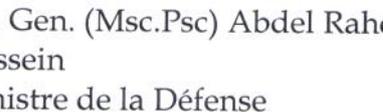
11. 
S.E. Dr. Crispus Walter Kiyonga (MP)
Ministre de la Défense
République de l'Ouganda

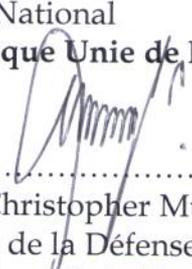
2. 
S.E. Gen. Maj. Pontien Gaciyubwenge
Ministre de la Défense Nationale et des
Anciens Combattants
République du Burundi

4. 
S.E. Gen. Charles Richard Mondjo
Ministre à la Présidence chargé de la
Défense Nationale
République du Congo

6. 
S.E. Amb. Raychelle Omamo
Ministre de la Défense
République du Kenya

8. 
S.E. Gen. (Msc.Psc) Abdel Raheem M.
Hussein
Ministre de la Défense
République du Soudan

10. 
S.E. Dr. Hussein Ali Mwinyi (MP)
Ministre de la Défense National et du
Service National
République Unie de la Tanzanie

12. 
S.E.M. Christopher Mulenga
Ministre de la Défense Adjoint
République de la Zambie